

COMPTE RENDU du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
Du lundi 05 décembre 2016

Qui s'est tenu en séance ordinaire

Le 05 décembre 2016 à 17h30 en salle des conseils

Date d'envoi des convocations : 24 novembre 2016

Mme VIGNAUX, Présidente du CA, accueille l'ensemble des membres. (**Annexe 1** : liste des membres présents). Le quorum étant atteint Madame la Principale ouvre la séance à 17H39

Mme LAFFONT est désignée comme secrétaire de séance

23 Présents : voir liste d'émargement.

Sont excusés : M.SANS, Mmes DUARTE et CARIOU

Compte rendu du CA du 3 novembre 2016

Madame la Principale propose l'adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 novembre 2016. Elle précise que ce document a été envoyé aux titulaires et suppléants

Nous passons au vote :

Approbation du compte rendu du CA du 03/11/2016

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour

Action éducatrice

- Contractualisation

Affaires Financières :

- Déspécialisation de crédits
- Proposition budget 2017
- Fonctionnement :
- Voyage découverte du milieu marin
- Voyage Tarragone La Romaine
- Conventions télépaiement – ALAC – ERASMUS 2017/2018

Questions diverses

Modifications à l'ordre du jour :

Le point déspecialisation de crédits est enlevé de l'ordre du jour. Il sera proposé à nouveau après le compte financier.

Questions diverses déposées par les parents :

Lecture d'une motion

Madame la Principale propose ces 2 modifications de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour du 05/12/2016

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Action Educatrice :

Contractualisation

Annexe 2

Madame la Principale présente la contractualisation au titre de l'année scolaire 2016-2017 qui a été retenue entre le CIO et le collège de Cazères pour répondre au volet orientation du projet d'établissement.

Mme VIGNAUX souligne que pour la 1^o fois, le taux d'élèves bénéficiant de la gratuité totale ou partielle dépasse les 50%.

Madame la Principale nous fait part des constatations de la COP concernant l'année scolaire écoulée. Réussite plutôt correcte des élèves de Cazères en LGT.

Tous les élèves de 3^{ème} qui l'ont souhaité ont eu un entretien personnalisé avec la COP en plus de l'entretien avec le professeur principal et la famille.

Ce document nous présente les différentes actions qui seront menées dans l'établissement sur l'orientation pour l'année scolaire 2016/2017.

Tout élève de la 5^{ème} à la terminale doit travailler et réfléchir sur son parcours d'orientation (Parcours Avenir) Pour cela, il est aidé par la documentaliste, le professeur principal ainsi que la conseillère d'orientation psychologue.

Nous devons amener l'élève et sa famille à prendre conscience que l'orientation et le choix de telle ou telle filière ne se fait pas par dépit et ne se fait pas en fonction de la proximité de l'établissement scolaire ou du lycée. Il faut élargir les horizons, sachant que, au lycée professionnel les meilleurs dossiers sont acceptés et que pour suivre dans les meilleures conditions au lycée général et technologique, il faut des bases solides dans les matières dites fondamentales en 3^{ème}.

D'après le BO, les élèves de 3èmes doivent effectuer un stage en entreprise de 5 jours. Pour toutes les classes ce stage s'est déroulé au premier trimestre. La direction envisage de repousser les dates pour la prochaine année scolaire afin d'éviter les problèmes de choix de stage limité pour les élèves ayant moins de 14 ans. De plus, les élèves peuvent faire des mini stages en lycée durant le T2.

Tous les élèves de troisième se sont rendus à Villeneuve de Rivière le 8 novembre pour assister à RJEEE (Rencontre Jeunesse Ecole Emploi Entreprise)

Mme VIGNAUX insiste sur le souci premier d'accompagner les élèves dans leurs démarches.

Les enseignants et les parents d'élèves constatent qu'il n'y a pas assez d'heures de présence de la COP pour assurer les besoins d'information pour un collège de 620 élèves.

Les parents d'élèves relancent l'idée d'un forum des métiers au collège en faisant appel aux « forces vives » parmi les parents. Se posent toutefois des problèmes d'organisation et de sécurité.

Madame la Principale demande au conseil d'administration l'autorisation de signer cette contractualisation.

Acte n° 17 : contractualisation

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Affaires Financières :

- **Projet de budget 2017**

Madame VIGNAUX commente le rapport ci-dessous.



Projet Budget 2017

Rapport du Chef d'Etablissement

Le décret n°2012-1193 en date du 26 octobre 2012 relatif au cadre budgétaire et comptable des EPLE a profondément modifié l'organisation administrative et financière des EPLE.

A ce titre, toute présentation budgétaire s'articule autour de **3 services généraux** qui retracent comme activités principales :

- ✓ **l'Activité Pédagogique (service AP)** : en formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage et en formation continue
- ✓ **la Vie de l'Elève (service VE)** : au travers des aides financières sociales, sanitaires et des activités péri éducatives
- ✓ **l'Administration et Logistique (service ALO)** : permettant d'assurer le fonctionnement d'un établissement public

Ces 3 services généraux sont complétés par **2 services spéciaux** correspondant aux **Bourses nationales** et au **Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)**.

Au-delà de ce cadre, il n'est pas négligeable de rappeler que la collectivité territoriale de rattachement du collège à savoir le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a des attributions et compétences propres dans la gestion financière de l'EPLE.

En effet, en application de l'article L421-23 du Code de l'Education, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, par décision du 18 octobre 2016, a notamment arrêté les montants et orientations relatifs à l'exercice budgétaire 2017, à savoir :

- ✓ **Dotation Globale de Fonctionnement** : 111 611,51 euros (111 251,51 euros en 2016).
L'augmentation enregistrée par rapport à l'exercice 2016 permet de prendre en compte les augmentations intervenues durant cet exercice, mais également celles à venir notamment pour la viabilisation et ce malgré la renégociation des marchés.
A noter que si le montant de cette dotation est de la compétence du Conseil départemental, sa répartition relève de celle du Conseil d'Administration du collège.
- ✓ **Dotation d'Équipement** : 5 463 euros (5 742 euros en 2016).
Cette dotation, calculée aussi sur la base des effectifs, doit permettre d'acquérir des biens en vue de renouveler et de compléter des matériels pédagogiques ou autres.
- ✓ **Tarification de la restauration scolaire** :
 - ✓ Tarifs demi-pension : forfait 4 jours : 440 euros (3.06 € par repas); ticket élève journalier 4,00 euros
 - ✓ Tarifs commensaux : IB ≤548 : 3,30 euros ; IB ≥548 : 5,20 euros ; Hôtes : 7,20 euros
 - ✓ La participation aux charges de personnels (FDRPI) reste fixée au taux de 22,5% sur les recettes provenant des élèves et des commensaux et la participation au Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) reste basée sur 1,25 % des recettes des demi-pensions.

Parallèlement, l'Etat s'est engagé dans ce budget à travers diverses dotations (bourses, crédits affectés...).

Ainsi, le volume global prévisionnel de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 2017 s'élève à **697 128,34 euros**.

Les orientations qui ont guidé sa répartition dans l'élaboration du budget 2017 sont les suivantes :

Section de Fonctionnement :

Service AP: pour un montant primitif de
41 048,60 euros

- ✓ 20 377,53 € (18,26 % de la dotation CD) hors crédits pour l'action Erasmus + et ceux du BOP 141 (Ministériels) donc un maintien d'une dotation ENSEIGNEMENT GENERAL (ENSGEN) équivalente à celle de 2016. L'établissement peut ainsi continuer à accompagner les disciplines et projets pédagogiques
- ✓ Erasmus + est reconduit pour les exercices 2017-2018. Sont ainsi budgétisés 11 865 € afin de financer les actions pour le prochain exercice. Un effort est fait pour essayer d'assurer les sorties scolaires envisagées.
- ✓ Ce service sera abondé durant l'année en fonction des voyages à venir, après accord et vote du CA ; entre autres « Découverte des milieux marins » et « Tarragone la romaine ».
- ✓ La ligne « Equipement » est ouverte à hauteur de 1 000 €. Afin de satisfaire les besoins en matériels pédagogiques, elle peut être abondée en cours d'année.
- ✓ Lors du CA du 30/06/2016, ont été votés des crédits afin de financer des classes à PAC (inscrites au projet d'établissement 2016-2020) : Arts du cirque, Argonimaux et Etudes des propriétés microscopiques de la matière à hauteur de 2 720 €

Service VE : pour un montant primitif de
254 447,54 euros

- ✓ L'intégration dans ce service du volume financier des contrats AED représente l'essentiel des crédits auxquels s'ajoute la participation du Conseil départemental pour le financement de la demi-pension.
- ✓ Les montants inscrits représentent les reliquats 2016, les montants des subventions accordées pour 2017 n'étant pas encore connus.

Les services AP et VE regroupent l'essentiel des crédits destinés à l'accompagnement de la pédagogie ainsi que le projet d'établissement. Entre autres, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, la lutte contre les toxicomanies, l'achat de matériels et fournitures pédagogiques ou la duplication.

Service ALO : pour un montant primitif de
97 767,20 euros

- ✓ En diminution de 8 264,76 €, essentiellement l'arrêt des contrats aidés, ce service reçoit les crédits nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de l'établissement.
- ✓ Intégration de l'augmentation prévisionnelle de la tarification des fluides (eau, gaz, électricité – 47,71 % de la subvention du CD), des contrats de maintenance et de l'entretien (16,99 %). Le domaine « fonctionnement général » représente 17,51 % de la subvention départementale.
- ✓ Diminution des charges (1 465,44 €) s'expliquant par un calcul plus précis des besoins, également par la prise en charge de certains contrats de contrôles obligatoires par le Conseil départemental.

Service spécial de Restauration et d'Hébergement (SRH): pour un montant primitif de
260 402 euros

- ✓ Intégration de l'augmentation prévisionnelle de la viabilisation, des denrées.
- ✓ Légère diminution du nombre des demi-pensionnaires et augmentation de la participation des familles.
- ✓ Augmentation sensible des aides accordées par le Conseil départemental.

Rappel : le CA a adopté le 04/11/2014 le règlement du service de restauration et d'hébergement ainsi que la charte de qualité.

A noter : à compter du 01 janvier 2017, afin de respecter les règles imposées par la Loi Grenelle II, le collège sera soumis à la collecte des biodéchets. Une ligne est ouverte (OBIOD) créditée de 5 440 €.

Une nouvelle ligne apparaît également : 0FRAIS BANCAIRES afin d'acquitter les commissions et frais liés au télépaiement (200,79 €).

Service spécial des Bourses Nationales : pour un montant primitif de
40 000 euros

- ✓ Augmentation du nombre de familles bénéficiaires (+ 4 %).
- ✓ Disparition des remises de principe depuis le 01 septembre 2016.

Section des opérations en capital

Le montant initial proposé de 5 463 euros est ainsi réparti : **3 463 €** au service OPC, 1000 euros au service AP et 1000 euros au service ALO.

Fonds de roulement

Le montant s'élève à 115 694,39 euros.

Rappel budget 2016 : le montant des prélèvements s'élève à 5 810 € afin de financement un complément de fonds pour le financement de travaux d'entretien et de maintenance (2 300 €) et à hauteur de 3 000 € l'achat d'étagères pour le stockage des denrées sèches.

S'inscrivant dans la politique de gestion financière du collège, ce projet de budget pour l'exercice 2017 s'articule autour de 3 axes principaux :

- Soutenir les domaines pédagogiques et éducatifs (disciplines, actions, équipements...)
- Maintenir les actions de rationalisation des dépenses courantes
- Dégager une marge de manœuvre financière suffisante pour assurer et investir dans le fonctionnement de l'établissement

Puis, elle passe la parole à Monsieur MULÉ qui précise certains points du budget et réponds aux questions de l'assemblée.

Celles-ci portent essentiellement sur les crédits AP, le financement des voyages et plus particulièrement celui des accompagnateurs. Plusieurs pistes sont envisagées, notamment la proposition des représentants de la FCPE d'organiser un loto et des ventes.

Madame VIGNAUX remercie M.MULÉ pour son travail et passe au vote du budget : service par service pour le fonctionnement et le SRH.

Acte n° 11 : Projet de budget 2017

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Fonctionnement :

• Voyage découverte du milieu marin

Madame MATHON rappelle les objectifs pédagogiques de ce voyage :

- étude des littoraux (travail en SVT, histoire-géographie également)
- classification des animaux (SVT)
- architecture de Biarritz (Techno)
- courants marins et centrale hydro-électrique de Campan (physique)
- étude chants et culture basque (musique)

Monsieur MULÉ présente l'annexe financière finale du déplacement des élèves de sixième. Elle est en équilibre dépenses-recettes.

Madame VIGNAUX remercie madame MATHON et monsieur LLENSE qui vont permettre la participation à un voyage pour un coût modéré de toute une cohorte et ce grâce à leur implication et

leur dévouement. Elle remercie également l'équipe éducative des 6° qui contribué à l'aboutissement de ce projet.

Chaque famille participe pour un montant de 60.00 €.

Acte n°12 : Voyage découverte du milieu marin

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

• **Voyage Tarragone la Romaine**

Madame MEME rappelle les objectifs pédagogiques de ce voyage

- aspect linguistique (pratique de la langue)
- aspect culturel : musée Dali, spectacle flamenco, écomusée de l'Ebre, visite de Barcelone

Monsieur MULÉ présente l'annexe financière finale du déplacement des élèves de troisième. Elle est en équilibre dépenses-recettes.

Chaque famille participe à hauteur de 184.00 €.

Acte n° 13 : Voyage Tarragone La Romaine

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23

Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

• **Voyage ski (pour information)**

Il n'y aura pas de voyage ski cette année pour plusieurs raisons :

L'annexe financière du voyage n'est pas équilibrée.

Seuls 45 élèves sur 6 classes étaient concernés. L'organisation de ce voyage revu va être étudiée pour l'année prochaine. En l'organisant autrement durée réduite on pourra toucher beaucoup plus d'élèves. En le préparant dès ce printemps on pourra trouver des hébergements en station ce qui diminuera les frais de transport. Pour réduire les coûts, des opérations en amont doivent être pensées. Si l'Association Sportive envisage faire un don pour participer au paiement des accompagnateurs, elle doit revoir ses statuts pour le rendre possible.

• **Adhésion et conventions télépaiement**

Monsieur MULÉ présente la convention. Il s'agit d'une fonctionnalité qui permettra aux familles de régler par carte bancaire certaines créances du service de restauration ou des voyages. Ce service s'accompagne de coûts pris en charge par le SRH : la commission bancaire et le coût du prestataire du Télépaiement.

Certains parents s'interrogent sur l'intérêt de frais pour un tel service. M.MULÉ précise que l'établissement est dans l'obligation de présenter plusieurs modes de paiement aux familles.

Les parents se proposent d'informer les familles sur l'intérêt du virement bancaire car gratuit.

Autorisation pour la mise en place du télépaiement et la signature de la convention est demandée au CA.

Acte n° 15 : mise en place et convention télépaiement

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 23

Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 10

19h28 : départ de Mmes MAINETTI et RUFFE

19H30 : départ de Mme BARDET

19H36 : départ de Mme DRIEF

19 votants

• Conventions ALAC

Madame VIGNAUX présente la convention dont les membres ont été destinataires..

Un ALAC est un accueil collectif de mineurs fonctionnant au sein du collège sur des temps périscolaire .L'ALAC est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants par des activités de loisirs, à l'exclusion de la formation. Cette habilitation est accordée et contrôlée (fonctionnement, pédagogie) par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Au dernier CA cette convention n'avait pas été soumise au vote. L'association des parents d'élèves refusant pour les élèves la non gratuité des activités sur le midi deux.

Nous nous sommes réunies Mme MARQUE représentante CAP JEUNES, Mme RAZAT trésorière FCPE et moi-même. La convention a été modifiée :

ARTICLE 6.2 : PARTICIPATION FINANCIERE DES USAGERS

Dans le cadre de l'ALAC, une adhésion annuelle fixée à 3 euros sera financée par le FSE pour chaque usager.

Le FSE prenant en charge le financement de cette intervention apparait dans les signataires de la convention.

Le maximum d'élèves concernés par l'ALAC pour l'année scolaire 2016-2017 est estimé à 30. Cela semble peu. Les parents demandent des précisions sur les voies de communication pour ces activités. Mme FOUGERE propose une information plus visible sur l'ENT à destination des familles.

Autorisation de signer la convention est demandée au CA.

Acte n° 14 : convention ALAC

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 4

• Convention ERASMUS 2016-2018

Madame MEME nous présente le nouveau projet ERASMUS 2016-2018 pour lequel nous avons été retenus.

Des représentants de parents s'interrogent sur le choix des élèves ERASMUS et souhaiteraient une information plus large auprès des élèves et des familles en amont de tels projets. Ils regrettent que certains élèves bénéficient dans leur scolarité de plusieurs voyages alors que d'autres ne sont jamais partis.

Madame VIGNAUX remercie Mme MEME et les enseignants qui ont monté le projet pour leur investissement.

Monsieur MULE nous présente le financement du projet ERASMUS pour la période 2016/2017 :

- 1150 € au profit d'une réunion transnationale à Madrid (décembre 2016)
- 11 865 € pour financer le déplacement à Athènes (mai 2017) et recevoir les élèves grecs (mars 2017).

Acte n° 16 : convention ERASMUS

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

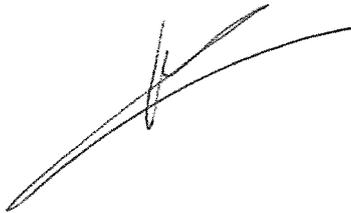
Annexe 3

Madame la Principale autorise la présidente de la FCPE de lire une motion qu'elle joindra au PV.
Cette motion ne pourra en aucun cas amener débat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

Mme La Principale invite les membres du CA à un moment de convivialité.

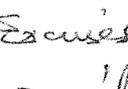
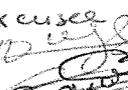
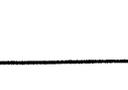
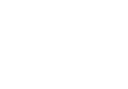
Le secrétaire de séance
Stéphanie LAFFONT



La Principale
Marie Laure VIGNAUX



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2016

FONCTION	Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
CHEF D'ETABLISSEMENT	Mme VIGNAUX			
ADJOINT	Mme. FOUGERE			
GESTIONNAIRE	M. MULÉ			
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	Mme MAINETTI			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES DE RATTACHEMENT	- M. SANS - Mme DUARTE	Excusés		
Représentant de la commune Représentant de la communauté De communes	Mme DRIEF M. CORREGE			
PERSONNALITES QUALIFIEES	M. TOULLEC M. GOUGNARD			
REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Mme LAFFONT Mme BOYER Mme BISSON Mme MEME Mme RAZAT Mme MARQUES Mme SASTRE	      	Mme BLOCH M. TURMO M. LA GAMBA GILLI Mme MATHON M. MAUPOU	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS SOCIAUX ET DE SANTE, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE	Mme CARIOU Mme RUFFE Mme BARDET	Excusée   	M. REY Mme REY Mme DENAT	
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	Mme BINOT Mme BAJOUÉ Mme LOEUILLETTE Mme ROUSSE M. NOEL Mme FRANCESCONI Mme POIROT	     	Mme BLIN Mme BONILLA Mme DESNEL M. ROUSSE Mme DUMAS	
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Martin CARON Ayoub DAOUGHY Paul DANGLA		Lisa CHOCHON LA TOUCH Sanaa BOUMRAYA Nicolas BERGE	
TOTAL DES MEMBRES DU CA : 30				

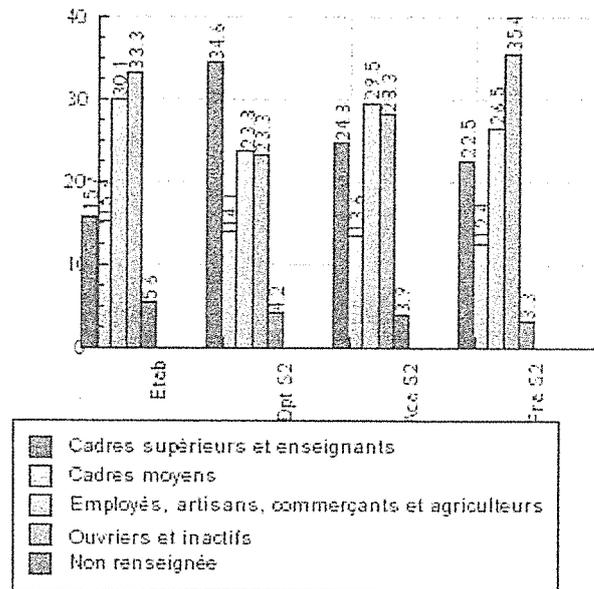
CONTRACTUALISATION CIO – EPLE 2016-2017

Entre
Le Centre d'Information et d'Orientation
De Saint Gaudens:
(Représenté par la directrice Mme PLIQUE)
Et
Le collège Le Plantaurel, Cazères
(Représenté par le chef d'établissement Mme VIGNEAU)

1 – BILAN ET ANALYSE DE L'ORIENTATION

a) Caractéristiques des élèves : Source APAE année N-1

Depuis plusieurs années nous constatons la paupérisation de la population. Les PCS *ouvriers et inactifs* sont beaucoup plus représentées au niveau de l'établissement qu'au niveau départemental et académique alors que le taux d'élèves issus des PCS *cadres supérieurs et enseignants* est deux fois inférieur au taux départemental et se situe en-dessous du taux académique et national.



Elèves et parents d'élèves 2015

Elèves 6ème générale

% d'élèves retard ≥ 1 an à l'entrée en 6ème

Parents d'élèves

PCS défavorisées

PCS favorisées

Etab.	Dép.	Académie
13	8	9
33	26	31
31	46	36

Le pourcentage d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6^{ème} reste important comparativement aux taux académique et départemental.

b) Présents par classe : Source APAE année N-1

Les effectifs ont légèrement baissé en 2013 puis ont connu une hausse en 2014 et 2015.

Depuis sa création à la rentrée scolaire 2012, le nombre d'élèves accueillis en ULIS est en constante augmentation.

Effectifs détaillés du 1 cycle 2015-2016	Etablissement
6 EME GENERALE	164
6 EME ULIS	2
5 EME GENERALE	175
4 EME GENERALE	140
4 EME ULIS	6
3 EME GENERALE	153
3 EME ULIS	8

c) Taux d'accès au niveau supérieur : Source APAE année N-1

Le taux d'accès de la 6^{ème} vers la 3^{ème} s'est amélioré en 2015 pour atteindre les taux attendus au niveau académique et national.

Le taux d'accès de la 3^{ème} vers la seconde générale et technologique se situe 12 points en-dessous du taux attendu au niveau académique et au niveau national.

Taux d'accès de la 6ème vers la 3ème et valeurs ajoutées	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'accès brut	81	81	67	76	74
Valeur ajoutée / Académie	+8	+7	+8	+5	0
Valeur ajoutée / France	+4	+3	-11	+1	-3

Public + Privé	
Taux d'accès de la 3ème vers la 2nde GT	2015
Taux d'accès brut	57
Taux d'accès attendu académique	69
Taux d'accès attendu France	69

Public + Privé	
Taux d'accès de la 3ème vers le second cycle (GTP)	2015
Taux d'accès brut	91
Taux d'accès attendu académique	94
Taux d'accès attendu France	93

d) Décisions d'orientation fin de 3^{ème} : Source STATOR (juin 2016)

Le taux de redoublement en fin de 3^{ème} est inférieur aux taux du département ainsi que celui de l'académie.

Le taux de passage en 2^{de} générale et technologique est inférieur aux taux du département et de l'académie cependant on constate une hausse significative de 3% pour le collège de Cazères qui le place à des taux supérieur de 2.8 % par rapport à celui du bassin.

Décisions	Garçons			Filles			Ensemble EPLE		Ensemble département	Ensemble bassin
	N	%	Aca%	N	%	Aca%	N	%	%	%
2gt	54	61.4	69.5	51	78.5	78.5	105	68,6	75.5	65.8
CAP	11	12.5	4	3	4.6	2.2	14	9.2	3.1	7.7
2pro	23	26.1	25.5	11	16.9	18.9	34	22.2	20.1	25.6
redoublement	0	0	1	0	0	0.7	0	0	1.3	0.8
	88	100	100	65	100	100	161	100	100	100

Décisions	Garçons			Filles			Ensemble EPLE		Ensemble département	Ensemble bassin
	N	%	Aca%	N	%	Aca%	N	%	%	%
Voie pro	34	38.6	29.5	15	21,5	21	49	31,4	23.4	33.1

L'éloignement géographique, la paupérisation de la population et la présence d'une ULIS explique l'orientation en lycée professionnel.

e) Devenir des élèves du collège (par sexe) en fin de 2GT :

Source : APAE ou suivi de cohorte existant.

Public + Privé Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT - 2015-2016	Public + Privé		
	Etab	Acad	France
1E SCIENTIFIQUE	33,3	37,3	35,4
1E LITTERAIRE	10,7	10,4	9,8
1E ECONOMIQUE ETSOCIALE	19	19,4	21,0
1E ST2S ou STG ou BT Services	13,1	11,8	13,4
1E STL ou STI2D ou STD2A ou BT Production	9,5	8,7	7,2
1E BTN SPECIFIQUE	1,2	0,7	0,5
2nde PRO	1,2	1,8	1,4
CAP	0,0	0,1	0,1
1E PRO	2,4	1,7	1,5
REDOUBLEMENT	4,8	5,5	7,1
AUTRES SITUATIONS	4,8	2,8	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Le taux de passage en 1ere (toutes premières confondues) est relativement équivalent à celui de l'académie.

Le taux de passage en 1Ere S a diminué de 4 points

Le taux de passage en 1ere L est quelque peu supérieur au taux observé au niveau académique et supérieur de 0.9 point au taux national.

Le taux de passage en 1ere ST2S ou STMG est toujours très supérieur aux taux académique et national. Avec une augmentation de 3 point, le taux de passage vers les séries STI2D ou STL s'élève à 9.5% et reste supérieur aux taux académique et nationale.

On observe une légère baisse des taux de passage vers la 1ere pro (environs 1 point).

Peu d'élèves ne peuvent continuer dans la voix initialement choisie.

2 - BILAN DE LA PRECEDENTE CONTRACTUALISATION

Les actions prévues dans la précédente contractualisation ont été réalisées.

3 – OBJECTIFS OPERATIONNELS PARTAGES ENTRE LE CIO et l'EPLÉ pour 2016-2017.

Les objectifs opérationnels pour 2016-2017 sont définis, en référence au projet académique 2014 –2017, à la circulaire académique « Programme annuel d'activités des CIO 2016-2017 » et au contrat d'objectifs de l'établissement.

Ils doivent faire apparaître de façon explicite la contribution du CIO.

Axe 1- Développer la compétence à s'orienter chez tous les jeunes dans le cadre du Parcours-Avenir, de la 6^{ème} à terminale.

Résultats attendus :

1. Contribuer à la mise en place d'un programme d'orientation
2. Développer les compétences à s'orienter afin de permettre à chaque élève de construire son parcours de formation

Actions et répartition des tâches :

Niveau	Actions : préciser la dominante : Information/formation (I), conseil(c), expertise/bilan (E)	COP	Personnels de l'établissement	Partenaires
Tous Niveaux	-appui technique du COP auprès du chef d'établissement pour la mise en cohérence des actions (E) -créer une dynamique au sein de l'établissement en mobilisant les divers acteurs (I,E) -découvrir et se familiariser avec les sources d'informations -Réunion de concertation avec les équipes enseignantes (I ,E) -Lors des séances collectives et/ou entretiens, amener les élèves à se questionner et à s'auto-évaluer (C,I) -introduire la notion de parcours (I, C) -enrichir ses représentations (I C) -travailler sur la motivation des élèves, leurs capacités (C) -donner à chaque élève les informations qui lui permettront d'élaborer ses choix (I) -Découverte du monde économique et professionnel à travers des sorties pédagogiques	X X X X X X X X x	Principale documentaliste, professeurs PP professeurs professeurs Professeurs	
6ème	Susciter la curiosité/ découverte des outils : séance d'initiation à la recherche documentaire sur le thème de l'orientation		PP/ documentaliste	

5ème	<ul style="list-style-type: none"> -apprendre à recueillir des informations -apprendre à connaître les caractéristiques des métiers (fiche métier) -apprendre à mieux se connaître: utilisation de GPO, quizz onisep... 	<p>X</p> <p>x</p>	<p>professeurs et documentaliste</p>	
4ème	<ul style="list-style-type: none"> -entretiens individuels sur les choix d'orientation en fin de 4^{ème} (découverte de la 3^{ème} prépa pro, DIMA...) (C) -Mini-stages en L.P. -découverte des métiers de la vigne et du vin à travers un projet international d'œnologie (1 groupe) 	<p>X</p> <p>X</p>	<p>P.P.</p> <p>P.P., CPE</p> <p>Equipes enseignantes</p>	<p>L.P., entreprises ?</p>
3ème	<ul style="list-style-type: none"> -Séances collectives sur les voies de formations post- 3^{ème}, le calendrier de l'orientation, et sur les procédures (I) -Entretiens individuels sur le projet de l'élève (C, I) /entretien personnalisé d'orientation -Réunion parents-chefs d'établissements (I,E) -Préparation et Participation au « Zoom des métiers » (I) -Séquence d'observation en milieu professionnel -Mini-stage en LP : aide du COP pour identifier les spécialités à découvrir et analyse du vécu après la visite en entretien individuel ou petit groupe (C,I) -accompagnement des parents dans la rédaction de la fiche d'orientation (C,I) -découverte des métiers de la vigne et du vin à travers un projet international d'œnologie (1 classe) -Témoignages d'anciens élèves -salon de l'orientation (RJ3E) 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>x</p>	<p>P.P.</p> <p>P.P.</p> <p>Chef d'établissement</p> <p>professeurs</p> <p>CPE</p> <p>X</p> <p>P.P.</p> <p>PP</p> <p>Equipes Enseignantes</p> <p>Professeurs</p> <p>Professeurs</p>	<p>Proviseurs des lycées du bassin</p> <p>établissements de formation, entreprises</p> <p>lycées pro</p> <p>Lycées</p> <p>Cave coopérative de Peyssies</p> <p>LPAdé Riscle 32</p> <p>Anciens élèves</p>

Axe 2 : Favoriser la persévérance scolaire et amplifier la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec la MLDS sur tous les volets : prévention, repérage et remédiation

Résultats attendus

1. Repérer les élèves en difficulté le plus tôt possible en s'appuyant sur les groupes de prévention et de lutte contre le décrochage afin de proposer les divers dispositifs d'aide aux élèves et leur famille.
2. Réduire l'absentéisme
3. Réduire le nombre de non affectés post-3^{ème}
4. Remettre en situation de réussite les élèves en difficultés importantes voire durables
5. Permettre à tous les élèves de construire un projet d'avenir et de donner du sens à leur scolarité

Actions et répartition des tâches :

Niveau	Actions :	COP	Personnels de l'établissement	Partenaires
Tous niveaux	<p>préciser la dominante : Information/formation (I), conseil(C), expertise/bilan (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Participation aux groupes de prévention contre le décrochage scolaire (E,C) -Entretiens individuels avec les élèves et leur famille afin de proposer des solutions de formation adaptés, de rétablir une relation de confiance, de restaurer l'estime de soi) -Echanges réguliers avec les CPE, personnels médico-sociaux 	X	Chef d'étab., CPE, infirmière, A.S	
	<ul style="list-style-type: none"> -Participation aux équipes éducatives (selon disponibilité du COP) (E,C) -Etude et évaluation de la situation de chaque jeune et construction avec lui, sa famille et l'équipe éducative de solutions adaptées (SEGPA, ULIS, ITEP...) 	X	CPE, AS, Infirmière, médecin Chef d'étab., CPE infirmière, A.S., P.P., Equipe éducative	
3ème	-Réalisation de bilans psychologiques	X		
	<ul style="list-style-type: none"> -Recueil et exploitation de la liste des non affectés de juin et septembre ainsi que des places vacantes -Travail de découverte des métiers et des formations de façon à diversifier les choix d'orientation professionnelle 	X	Chef d'étab professeurs	

4- TEMPS DE PRESENCE DES COP(s) du CIO dans l'établissement

	Nombre	Fréquence des permanences	Temps annuel (heures)	% du temps
Actions individuelles - entretiens - bilans		1 jour/semaine	222	84%
Actions collectives			12	5%
Conseil technique (au service de l'analyse et de la mise en œuvre de la politique d'orientation dans l'établissement)			30	11%
Total			264	100 %

<p>Conseil technique :</p> <p>détailler les actions entreprises au service de l'analyse et de la mise en œuvre de la politique d'orientation dans l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Entretien avec le chef d'établissement -Concertations pédagogiques avec les professeurs principaux -Conseils de classe -Concertations avec les équipes CPE/ Equipe médico-sociale
--

à Cazères

, le 10/11/2016

Directrice, directeur du CIO Chef d'établissement COP(s)

Conseil local FCPE du Collège de Cazères

Motion proposée au conseil d'administration du 5 décembre
2016



**Les parents d'élèves expriment leur solidarité
aux familles victimes d'expulsion et de mal logement**

Les représentants des parents d'élèves du conseil local FCPE du collège de Cazères expriment leur solidarité et affirment, tout comme la FCPE 31, leur soutien auprès des enfants scolarisés dans nos établissements et de leur famille victimes du mal logement.

Nous constatons sur le terrain des écoles combien la situation est maltraitante pour ces enfants et nous déplorons les effets des menaces d'expulsions et expulsions actuelles de ces familles.

Nous rappelons que l'école accueille TOUS les enfants et que nous devons faire le nécessaire pour leur épargner ces situations de fragilité ou traumatiques.

Nous, parents FCPE, tenons à exprimer notre inquiétude sur les conditions d'apprentissage pour ces enfants.

À ce titre, nous nous associons à la campagne « Un toit pour apprendre » menée à l'initiative du DAL 31, par des rassemblements devant plusieurs écoles en Haute-Garonne, afin de dénoncer ces situations indécentes d'accueil des familles et d'interpeller les pouvoirs publics.